



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30.6.2016
COM(2016) 310 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 3
AU BUDGET GÉNÉRAL 2016**

Sécurité des institutions

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹, et notamment son article 41,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, adopté le 25 novembre 2015²,
- le budget rectificatif n° 1/2016³, adopté le 14 avril 2016,
- le projet de budget rectificatif n° 2/2016⁴, adopté le 15 avril 2016,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2016.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

¹ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

² JO L 48 du 24.2.2016, p. 1.

³ JO L 143 du 31.5.2016, p. 1.

⁴ COM(2016) 227 final.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
2.	SECTION III — COMMISSION, Y COMPRIS LES ECOLES EUROPEENNES.....	4
2.1	COMMISSION	4
2.2	ÉCOLES EUROPEENNES	5
3.	AUTRES SECTIONS.....	6
3.1	PARLEMENT EUROPEEN	6
3.3	COUR DES COMPTES EUROPEENNE.....	6
3.4	COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET COMITE DES REGIONS	7
3.5	SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE	7
4.	FINANCEMENT.....	8
5.	TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP.....	9

1. INTRODUCTION

À la suite des attentats de Paris de novembre 2015 et de ceux de mars 2016 à Bruxelles, toutes les institutions ont analysé leurs besoins de sécurité à court et à moyen terme. Le projet de budget pour 2017 intègre des éléments supplémentaires relatifs à la sécurité de la quasi-totalité des institutions. Dans certains cas, la nécessité d'accélérer le renforcement des mesures et des installations de sécurité impose toutefois de disposer de ressources supplémentaires dès 2016.

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2016 propose de renforcer le budget de la sécurité pour un total de 15,8 millions d'EUR, ventilés comme suit:

En Mio EUR, chiffres arrondis

Institutions	Renforcements demandés
Écoles européennes	3,5
Parlement européen	0,2
Commission européenne	5,0
Cour de justice	1,8
Cour des comptes européenne	2,1
Comité économique et social européen	0,4
Comité des régions	0,3
Service européen pour l'action extérieure	2,5
Total	15,8

Il en résulte une augmentation des dépenses non dissociées dans le budget 2016 pour la rubrique 5 (Administration). Il est cependant proposé de redéployer les crédits de paiement nécessaires de la ligne opérationnelle d'ITER dans la rubrique 1a pour éviter toute incidence sur le niveau global des paiements.

2. SECTION III — COMMISSION, Y COMPRIS LES ECOLES EUROPEENNES

2.1 Commission

Le budget total de la Commission concernant la sécurité des personnes, la surveillance des immeubles et la sécurité de l'information s'élève à 60,6 millions d'EUR en 2016. L'augmentation proposée maintenant dans le contexte de la dégradation des conditions de sécurité, porte le budget total pour 2016 à 65,6 millions d'EUR. Si ces investissements supplémentaires peuvent être effectués en 2016, la demande budgétaire pour 2017 peut être maintenue à un niveau quasiment identique, à savoir 66,3 millions d'EUR (à l'exclusion des dépenses supplémentaires liées au déménagement des services se trouvant dans le bâtiment Jean Monnet à Luxembourg).

Les besoins supplémentaires pour 2016 se répartissent comme suit:

Sécurité de l'information (0,59 million d'EUR)

- Des investissements significatifs dans l'*infrastructure à clé publique CommisSign*, pour un montant de 0,45 million d'EUR. Le matériel et les logiciels actuels sont anciens et ne permettent pas d'utiliser les protocoles d'encryptage les plus récents, qui deviendront obligatoires en 2016. Il importe, en outre, que la Commission modernise ses systèmes internes conformément aux exigences définies dans le «règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur»⁵. L'actualisation de CommisSign améliorera aussi la sécurité et facilitera l'utilisation de messages électroniques sécurisés pour les

⁵ JO L 257 du 28.8.2014, p. 73.

téléphones mobiles. D'autres institutions ont aussi commencé à moderniser leurs systèmes et il est crucial que l'infrastructure à clé unique de la Commission soit compatible avec leurs futurs systèmes de traitement des informations classifiées de l'UE.

- Les systèmes informatiques de la Commission sont constamment attaqués par des pirates informatiques et un montant supplémentaire de 0,05 million d'EUR est demandé pour acquérir du matériel et des logiciels destinés à améliorer et à développer les capacités d'investigation en ce qui concerne l'analyse des logiciels malveillants, en particulier sur les smartphones.
- Un montant de 0,09 million d'EUR est requis pour renforcer les capacités de contre-espionnage au niveau technique, par une modernisation du système de gestion des dossiers internes et de l'équipement informatique dont dispose la direction de la sécurité de la Commission pour enregistrer les informations classifiées de l'UE (ICUE).

Sécurité des personnes (0,24 million d'EUR)

- 0,12 million d'EUR pour l'équipement de l'équipe de protection rapprochée. Un plan d'action visant à renforcer les mesures de sécurité a été lancé par la vice-présidente chargée de la sécurité, au début de l'année 2015. Compte tenu du contexte actuel de renforcement de la sécurité, dix nouveaux agents de protection rapprochée doivent être recrutés dans le cadre du plan d'action: deux d'entre eux sont arrivés fin 2015, les huit autres seront recrutés en 2016. Les crédits supplémentaires demandés permettront de leur fournir les équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions (gilets pare-balles, etc.).
- 0,12 million d'EUR pour la formation à la sécurité des chauffeurs VIP, afin de leur fournir une formation adaptée à leurs fonctions, dans le but de mieux protéger la Commission.

Sécurité des immeubles (4,13 millions d'EUR)

- 1,1 million d'EUR pour accélérer le projet global de sécurisation des immeubles, ainsi que 1 million d'EUR pour financer les projets de sécurisation urgents de bâtiments qui ne sont pas inclus pour l'instant dans ce projet, notamment la sécurisation de plusieurs salles de réseaux informatiques, la modernisation des systèmes de caméras de télévision en circuit fermé (CCTV) de la Commission et la sécurisation des logements privés de plusieurs membres du collège.
- Acquisition de machines à rayons X supplémentaires pour couvrir un plus grand nombre de bâtiments à Bruxelles (1,4 million d'EUR).
- Un montant supplémentaire, peu élevé, affecté au plan d'action visant à renforcer les mesures de sécurité en vue du remplacement des badges d'identification et des cartes de parking ainsi que du renforcement des systèmes informatiques destinés au contrôle des accès (130 000 EUR).
- 0,5 million d'EUR destiné aux sites de Luxembourg afin de couvrir l'achat d'équipements supplémentaires (0,1 million d'EUR pour le bâtiment Drosbach et le centre de la petite enfance) et l'incidence de l'élévation du niveau de protection des immeubles (0,4 million d'EUR).

2.2 Écoles européennes

Les écoles européennes ont aussi défini un besoin de 3,5 millions d'EUR supplémentaires en 2016 pour couvrir les coûts liés au niveau d'alerte supérieur en vigueur depuis le renforcement, en novembre 2015, des mesures de sécurité en Belgique ainsi que pour améliorer la sécurité et donner suite aux inspections et aux recommandations de la direction de sécurité de la Commission. Ce montant couvre les besoins des quatorze écoles, ce qui représente une population totale de 26 000 élèves. Les éléments principaux sont les suivants:

- Renforcement à hauteur de 1,8 million d'EUR du montant consacré aux gardes, dont 1,3 million d'EUR pour les écoles de Bruxelles.
- Installation d'équipements de sécurité jugés prioritaires par la direction de la sécurité (1,3 million d'EUR) à la suite de ses inspections.

- Autres mesures recommandées par la direction de la sécurité, telles que la formation et des études de sécurité (0,4 million d'EUR).

Ces mesures sont financées au moyen de la contribution d'équilibrage de l'UE aux écoles, en application de la convention intergouvernementale relative aux écoles européennes. Les équipements et installations que doivent financer les pays d'accueil ne sont pas inclus dans cette demande, conformément aux obligations que leur impose la convention.

3. AUTRES SECTIONS

3.1 Parlement européen

L'augmentation proposée pour la section I — Parlement européen s'élève à 225 383 EUR pour la création de 35 emplois supplémentaires (1 au niveau AD5 et 34 au niveau AST/SC1) pour le recrutement de nouveaux agents de sécurité afin de fournir une protection armée des points stratégiques à l'intérieur des bâtiments du Parlement européen, sur les trois sites occupés par l'institution.

3.2 Cour de justice

L'augmentation proposée pour la section IV — Cour de justice s'élève à 1,8 million d'EUR, afin de couvrir les éléments suivants:

- Modernisation des équipements de sécurité (655 000 EUR): à la suite d'une expertise externe, plusieurs mesures supplémentaires sont nécessaires pour porter les équipements de sécurité de la Cour à un niveau approprié, comme la mise en place de caméras supplémentaires, la modernisation du mur vidéo du poste central de sécurité, l'installation de boutons d'alarme dans les salles d'audience et pour les huissiers audienciers, l'introduction d'un système de lecture des plaques d'immatriculation, le renforcement des équipements mécaniques de contrôle d'accès à hauteur de tête et l'opacification des vitres des bureaux des membres de la Cour.
- Équipements et installations techniques (160 000 EUR): du matériel supplémentaire est nécessaire, comme des équipements mobiles de détection, des équipements mobiles à rayons X et des logiciels de suivi des mouvements.
- Sécurisation des bâtiments (500 000 EUR): des investissements dans l'infrastructure immobilière de la Cour sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité des bâtiments. Cela nécessite une étude architecturale et technique, en vue de déterminer les besoins avec précision et de fournir une estimation du coût total.
- Renforcement du gardiennage pour augmenter la sécurité des personnes et des immeubles (500 000 EUR).

3.3 Cour des comptes européenne

L'augmentation proposée pour la section V — Cour des comptes européenne s'élève à 2,1 millions d'EUR, ventilés comme suit:

- Recrutement d'agents de sécurité supplémentaires (agents contractuels) pour renforcer la surveillance des trois bâtiments de la Cour (45 000 EUR).
- Détachement d'un policier d'un État membre qui sera intégré à l'équipe de sécurité de la Cour pour accomplir des tâches connexes, destinées à améliorer les mesures de sécurité de la Cour (25 000 EUR).
- Sécurisation des bâtiments (2 000 000 EUR): suivant le plan de sécurité global applicable aux locaux de la Cour, des investissements importants seront nécessaires pour couvrir, notamment, la construction d'une clôture d'enceinte autour du site et d'un centre sécurisé d'accès et

d'accréditation, la réorganisation de la circulation des personnes et des véhicules sur le site, la mise en place de caméras supplémentaires, l'acquisition de nouveaux logiciels destinés à évaluer et à maîtriser les risques, la construction d'un nouveau dispatching de sécurité, l'installation d'un nouvel accès sécurisé au bâtiment K1 et, enfin, les dépenses relatives à la gestion des projets liés à ces travaux.

3.4 Comité économique et social européen et Comité des régions

La demande combinée des deux comités se chiffre à 712 605 EUR et tient compte du fait qu'ils partagent le même bâtiment. La répartition s'établit à 415 000 EUR pour le CESE et à 297 605 EUR pour le CdR. Il en résulte une augmentation globale du budget combiné de la sécurité des deux comités, qui passera en 2016 de 4,2 à 4,9 millions d'EUR.

Cette augmentation couvrira les éléments suivants:

- Modernisation du contrôle des accès (260 000 EUR): il convient de moderniser les équipements mécaniques de contrôle d'accès, afin de continuer à garantir que seules les personnes autorisées (membres et personnel) accèdent au bâtiment. L'installation d'un système mécanique de contrôle d'accès aux entrées et dans des zones spécifiques rend inutile le recrutement de personnel supplémentaire.
- Équipements de sécurité (20 000 EUR): dans le cadre du renforcement de la sécurité, des machines à rayons X supplémentaires sont nécessaires (contrôle des bagages, colis, etc.), ainsi que des caméras reliées au système de télévision en circuit fermé (CCTV), afin de visualiser les mouvements (éventuellement) suspects.
- Protection et sécurisation des bâtiments (400 000 EUR): afin de protéger et de sécuriser les périmètres intérieurs et extérieurs des bâtiments, il convient de procéder à des travaux sur la façade du bâtiment JDE. Il importe, en outre, de mieux protéger les alentours (bornes) et de renforcer la sécurité des entrées et de l'intérieur du bâtiment.
- La demande inclut aussi les coûts liés à l'emploi de deux agents contractuels pendant quatre mois (48 000 EUR) en vue d'accroître la capacité de l'équipe de sécurité.

L'incidence globale sur le budget du Comité des régions est cependant très légèrement réduite (- 15 395 EUR) si l'on tient compte de l'effet d'une modification du tableau des effectifs par l'application de l'article 50, paragraphe 1, du règlement financier.

3.5 Service européen pour l'action extérieure

L'augmentation proposée pour la section X — Service européen pour l'action extérieure s'élève à 2,5 millions d'EUR, afin de couvrir les éléments suivants:

- Responsables régionaux de la sécurité (RSO) (525 000 EUR): les calculs d'évaluation de la menace par pays font apparaître une nette détérioration au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Les 34 RSO actuels sont surchargés, en raison de l'augmentation, de 26 à 33, du nombre de pays figurant dans les catégories de risque «significatif» «élevé» et «majeur». L'extension de la couverture, de façon à pouvoir désigner un RSO dans chaque pays présentant un risque «élevé» ou «majeur» (Proche-Orient, Sahel, etc.) nécessiterait 14 agents contractuels supplémentaires pour les 14 délégations qui ne disposent pas actuellement d'un RSO. Le risque associé à six autres délégations, actuellement jugé «significatif», est susceptible d'être désormais considéré comme «élevé», en raison de la chute des prix du pétrole et des matières premières, de la dégradation de la situation économique, des changements de régime et des risques croissants de terrorisme. Cela nécessiterait six agents contractuels supplémentaires. Afin d'anticiper la réouverture d'une délégation en Libye et de couvrir les RSO absents pour cause de congé, de formation ou de maladie, 4 autres RSO seraient nécessaires, ce qui porterait le total à 24 agents contractuels. Le montant demandé doit financer les rémunérations et les frais de mission.

- Véhicules blindés (1 750 000 EUR): la détérioration des conditions de sécurité exige désormais que de tels véhicules soient disponibles dans des délégations supplémentaires, comme l'Ouganda (1 véhicule) et le bureau de Gaziantep (1 véhicule). Il convient aussi de remplacer certains véhicules et plusieurs délégations ont besoin d'un véhicule supplémentaire, vu l'usage accru qu'elles font de ces équipements. Cela concerne le Burundi, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Nigeria et le Soudan (1 véhicule pour chaque délégation). Le coût de sept véhicules blindés supplémentaires se chiffre à 1,75 million d'EUR.
- Équipements de sécurité et travaux liés aux infrastructures locales de sécurité (51 000 EUR): il convient de moderniser les installations de sécurité d'au moins dix délégations situées dans des pays présentant un risque élevé. Il faudra que l'exécution de ces travaux de sécurisation s'accompagne de travaux locaux que devront organiser les délégations, comme la mise en place de postes de garde, de guérites, d'obstacles routiers et d'autres barrières physiques (murs de protection contre les explosions, clôtures, etc.). L'exécution devrait en être supervisée par un agent contractuel possédant une expertise en la matière et il convient de budgétiser aussi les frais de mission qui en découlent.
- Sécurité locale et formation correspondante (165 000 EUR): ces crédits supplémentaires couvriront une formation professionnelle plus spécifique au sein des délégations (45 000 EUR), une formation de sensibilisation aux environnements hostiles (100 000 EUR) ainsi qu'une formation spécialisée à la sécurité externe pour les agents de sécurité du siège et les RSO (20 000 EUR).
- Capacités de gestion des risques (11 000 EUR): afin de renforcer les capacités de gestion des risques, un agent contractuel supplémentaire est demandé pour le siège. Le rôle de cette personne consistera à assurer, en étroite coopération avec la Commission et le Conseil, le traitement rapide des risques en matière de sécurité, sur la base d'une évaluation globale de ceux-ci.

4. FINANCEMENT

Il est proposé de procéder à l'augmentation des crédits d'engagement sous la marge de la rubrique 5 «Administration». Il n'est pas possible de réaffecter des crédits d'engagement à partir de ressources existantes, compte tenu de la nécessité de faire face aux effets de l'actualisation des rémunérations et des pensions, qui a été plus importante que prévu.

Les crédits de paiement correspondants peuvent toutefois être redéployés. À la fin de 2015, le poste budgétaire 32 05 01 02 d'ITER a reçu un montant de recettes affectées qui correspond au solde du résultat de l'exercice 2014 de l'entreprise commune européenne pour ITER — Fusion for Energy. Comme ces crédits sont disponibles, un montant équivalent en crédits de paiement frais peut être redéployé ailleurs dans le budget 2016.

Étant donné que les besoins du présent PBR pour la rubrique 5 portent sur des crédits non dissociés, le montant des crédits de paiement nécessaires doit correspondre aux engagements. La Commission propose donc de compenser l'augmentation de 15,8 millions d'EUR en crédits de paiements dans la rubrique 5 par une diminution du même montant du poste budgétaire 32 05 01 02 dans la rubrique 1a.

5. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

Rubrique	Budget 2016 (y compris BR 1 et PBR 2/2016)		Projet de budget rectificatif 3/2016		Budget 2016 (y compris BR 1 et PBR 2 et 3/2016)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	69 841 150 263	66 262 537 636		- 15 839 988	69 841 150 263	66 246 697 648
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	543 000 000				543 000 000	
<i>Plafond</i>	69 304 000 000				69 304 000 000	
<i>Marge</i>	5 849 737				5 849 737	
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	19 010 000 000	17 418 263 582		- 15 839 988	19 010 000 000	17 402 423 594
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	543 000 000				543 000 000	
<i>Plafond</i>	18 467 000 000				18 467 000 000	
<i>Marge</i>						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	50 831 150 263	48 844 274 054			50 831 150 263	48 844 274 054
<i>Plafond</i>	50 837 000 000				50 837 000 000	
<i>Marge</i>	5 849 737				5 849 737	
2. Croissance durable: ressources naturelles	62 484 234 833	55 120 803 654			62 484 234 833	55 120 803 654
<i>Plafond</i>	64 262 000 000				64 262 000 000	
<i>Marge</i>	1 777 765 167				1 777 765 167	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs	42 220 335 824	42 212 046 297			42 220 335 824	42 212 046 297
<i>Sous-plafond</i>	43 950 000 000				43 950 000 000	
<i>Transfert net entre le FEAGA et le Feader</i>	718 000				718 000	
<i>Marge</i>	1 728 946 176				1 728 946 176	
3. Sécurité et citoyenneté	4 051 966 698	3 022 287 739			4 051 966 698	3 022 287 739
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 505 966 698				1 505 966 698	
<i>Plafond</i>	2 546 000 000				2 546 000 000	
<i>Marge</i>						
4. L'Europe dans le monde	9 167 033 302	10 155 590 403			9 167 033 302	10 155 590 403
	24 033 302				24 033 302	
<i>Plafond</i>	9 143 000 000				9 143 000 000	
<i>Marge</i>						
5. Administration	8 935 176 052	8 935 076 052	15 839 988	15 839 988	8 951 016 040	8 950 916 040
<i>Plafond</i>	9 483 000 000				9 483 000 000	
<i>Marge</i>	547 823 948				531 983 960	
dont: dépenses administratives des institutions	7 122 580 572	7 122 480 572	12 288 988	12 288 988	7 134 869 560	7 134 769 560
<i>Sous-plafond</i>	7 679 000 000				7 679 000 000	
<i>Marge</i>	556 419 428				544 130 440	
Total	154 479 561 148	143 496 295 484	15 839 988		154 495 401 136	143 496 295 484
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 530 000 000	832 817 382			1 530 000 000	832 817 382
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	543 000 000				543 000 000	
<i>Plafond</i>	154 738 000 000	144 685 000 000			154 738 000 000	144 685 000 000
<i>Marge</i>	2 331 438 852	2 021 521 898			2 315 598 864	2 021 521 898
Autres instruments spéciaux	524 612 000	389 000 000			524 612 000	389 000 000
Total général	155 004 173 148	143 885 295 484	15 839 988		155 020 013 136	143 885 295 484